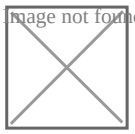

Centre européen de formation

Par **Lea Turner**, le **13/08/2018** à **10:24**

Bonjour je me suis inscrite au centre européen de formation le 23 juillet la femme qui ma inscrite ma dit que je devais payer 99 euros pendant un an, que le premier versement aller être en septembre. quand Jai reçut le contrat cette femme ma dit que tout se quil était dedans était ce qu elle venait de me dire . Se quil fait que jai signer sans lire jai fais confiance à cette femme et tout se qu elle ma dit est faux je dois payer la formation pendant 2 ans et ne peux pas me désinscrire car cette femme ne ma pas parler de 14 jours pour me rétracter et elle ne ma pas parler des frais d inscription débité en août. Est ce que quelqu'un c'est comment je peux faire pour arrêter la formation ?

Par **Visiteur**, le **13/08/2018** à **10:44**

Bonjour,
le délai de rétractation étant dépassé; je ne vois pas trop comment ? On ne s'engage pas ainsi sans lire le contrat !

Par **Bucher**, le **26/01/2021** à **11:24**

[quote]
Dois-je s'inscrire pour une formation de secrétaire médicale au CEF?
forum/probleme-avec-centre-europeen-formation domyhomeworkonline.net

[/quote]

Bonjour,

J'ai bloqué leurs mails, mais ils continuent de m'envoyer des messages que je leur dois 2400 euros sur 2 ans. J'ai annulé mon inscription. Comment puis-je les bloquer?

Par **Romarice**, le **10/05/2022** à **13:05**

Pour avoir été commerciale durant de nombreuses années, je peux vous dire que ce centre

de formation ne relève pas plus d'une arnaque que d'autres organismes. Cependant, on est pas à l'abri de conseiller peu scrupuleux cela dit ! En prenant juste l'exemple de cette gentille dame qui ne lis pas son contrat et n'est pas au courant qu'elle bénéficie d'un délai de rétractation de 14 sur la vente à distance, je dis que ces erreurs ne sont pas du ressort du centre mais de l'élève. Lisez vos contrats avant de signer, faites-vous aider par un proche, mais arrêtons de véhiculer de fausses informations afin de se dédoiner de nos propres erreurs.

Par **miyako**, le **12/05/2022** à **09:44**

Bonjour,

excellente prècision ,valable pour tous :

Bien lire tous les contrats avant de signer: assurances ,vente ,bon de commande ,baux locatifs , contrats de travail ,abonnements téléphonie et internet, billets d'avions ,de train ,hotels etc.....Ne pas regarder que le prix parfois attractif ,mais avec des conditions particulières

Cela évite les mauvaises surprises et les litiges inutiles.

Cordialement .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés